



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



VISITES DES SCOLAIRES
Lycées publics, privés, agricoles publics,
agricoles privés, hors métropole lyonnaise
(à l'exception de Givors et Grigny)

RÈGLEMENT

Le Mondial des métiers est un temps fort qui permet en un seul lieu de découvrir les métiers et de rencontrer des professionnels et des enseignants ou formateurs des différentes branches professionnelles. La Région peut apporter une aide aux établissements pour le transport des élèves dès lors qu'ils souscrivent aux principes suivants.

LES OBJECTIFS ET PRINCIPES D'UNE VISITE DU MONDIAL DES MÉTIERS

➤ Objectif d'une visite

Une visite de classe au Mondial des Métiers doit participer de l'élaboration du projet d'orientation de chaque élève. Pour atteindre cet objectif, un travail de préparation et de restitution devra être engagé avec les élèves.

➤ Préparation d'une visite

C'est une posture dynamique qui est attendue de la part des élèves : curiosité, questionnement, échanges avec les jeunes, les professionnels et les formateurs présentant des métiers et animant des démonstrations. La recherche d'informations est importante mais ne doit pas conduire les élèves à l'unique préoccupation de renseigner une fiche.

La préparation peut s'appuyer sur un document d'aide à la visite préparé par les délégations régionales de l'Onisep et les services académiques d'information et d'orientation en collaboration avec les branches professionnelles : **le guide de l'élève (édition 2019) et de l'Enseignant**. Il sera consultable en ligne sur www.mondial-metiers.com.

➤ Inscription pour une visite

L'établissement inscrit la visite de son groupe auprès de l'organisateur AROM sur le site : www.mondial-metiers.com. Cette inscription permet à l'AROM d'organiser l'accueil des groupes dans de bonnes conditions et à l'établissement de recevoir régulièrement des informations pour préparer la visite.

Les établissements rhodaniens et ceux géographiquement proches d'Eurexpo programment leur visite plutôt le vendredi compte tenu des difficultés d'accès à l'agglomération lyonnaise ce jour-là pour les établissements éloignés.

LE PROCESSUS DE DÉPÔT DES PROJETS DE VISITE

Pour apprécier la demande de financement, chaque établissement doit compléter un dossier sur l'extranet SICORRA via l'application APERA-NET, **notamment la partie pédagogique** qui doit détailler les aspects suivants :

- objectifs et modalités d'organisation de la visite,
- évaluation et exploitation de la visite.

Le processus est le suivant :

- **Information des établissements** (lycées publics, privés, agricoles publiques, agricoles privés), de l'ouverture de l'extranet régional via un courriel adressé par la Région ;
- **Saisie en ligne des projets** de visite par les membres de la communauté éducative sur l'extranet régional SICORRA, via l'application APERA-NET ;
- **Validation en ligne du projet** par le chef d'établissement ;
- **Instruction des projets** par la Direction de l'Éducation et des Lycées de la Région (seuls les projets complets et saisis dans les délais seront examinés) ;
- **Vote de la subvention** par la Commission permanente du Conseil régional.

Attention : la saisie en ligne des projets reste modifiable par les membres de la communauté éducative jusqu'à la validation du chef d'établissement.

LE CALENDRIER

- **1 juillet 2019** : Ouverture de l'extranet SICORRA (<http://sicorra.rhonealpes.fr>) et mise en ligne de l'appel à projets via l'application APERA-NET.
Les codes de connexion à l'extranet SICORRA sont identiques aux codes utilisés pour les autres dispositifs (Découverte Région, BRMI,...).
- **Du 1 juillet au 23 septembre 2019** : Saisie en ligne par les établissements des projets de visites.
- **23 septembre 2019** : Date limite de saisie des dossiers par les établissements.
- **Au fur et à mesure de la validation des projets sur la plateforme** : Instruction par la Région.
- **Automne 2019** : Projets soumis au vote de la Commission permanente (calendrier des séances non encore connu)

LE FINANCEMENT

➤ Principes

Seuls les établissements situés en-dehors du périmètre de la métropole lyonnaise desservi par le réseau de transports en commun du SYTRAL peuvent solliciter un financement, à l'exception des villes de Givors et Grigny).

Conformément aux grands principes de la commande publique (liberté d'accès à la commande publique, égalité de traitement des candidats et transparence des procédures), l'établissement réalisera une **mise en concurrence de transporteurs sur la base de trois devis** sauf en cas d'absence de concurrence suffisante sur le territoire.

Il est possible que les établissements d'un même bassin optimisent le remplissage des cars en se regroupant. Dans ce cas, la demande de financement sera unique, portée par un des établissements concernés.

➤ Modalités de calcul de la subvention

Le devis le moins cher sera retenu comme base du calcul de la subvention. Cependant l'aide est plafonnée à 0.05€ / élève / km, avec un plancher de 220€ / car (sur la base de 50 jeunes transportés / car). Par conséquent, aucune prise en charge ne sera possible pour un transport dont le coût total serait inférieur à 220€.

Un module de calcul automatique de la subvention est disponible sur l'extranet

Exemples de calcul :

EX N°1

Distance Aller entre l'établissement et Eurexpo : 25km

Nombre de jeunes transportés : 40

Devis le moins cher : 240€

Compte-tenu du nombre de jeunes transportés, le montant plancher de subvention est égal à 220€.

Selon la formule de calcul, le montant plafonné de subvention est de : $(0.05 \times 40 \times 25) \times 2 = 100€$

Comme ce résultat est inférieur au plancher de 220€ et que le devis est supérieur à ce plancher, **la subvention sera égale à ce plancher soit : 220€.**

EX N°2

Distance Aller entre l'établissement et Eurexpo : 140km

Nombre de jeunes transportés : 85

Devis le moins cher : 1 100€

Compte-tenu du nombre de jeunes transportés, le montant plancher de subvention est égal à 440€ (2 x 220€ par tranche de 50 jeunes).

Selon la formule de calcul, le montant plafonné de subvention est de : $(0.05 \times 85 \times 140) \times 2 = 1\ 190€$.

Comme ce résultat est supérieur au plancher de 440€ et que le devis est inférieur au plafond, **la subvention sera égale au devis soit : 1 100€.**

EX N°3

Distance Aller entre l'établissement et Eurexpo : 90km

Nombre de jeunes transportés : 50

Devis le moins cher : 550€

Compte-tenu du nombre de jeunes transportés, le montant plancher de subvention est égal à 220€.

Selon la formule de calcul, le montant plafonné de subvention est de : $(0.05 \times 50 \times 90) \times 2 = 450€$.

Comme ce résultat est supérieur au plancher de 220€ et que le devis est supérieur au plafond, **la subvention sera égale au plafond soit : 450€.**

➤ **Modalités de versement de la subvention**

L'intégralité de la subvention sera versée après réception des justificatifs de dépenses par le Département de Gestion Financière du Pôle Education, Culture, Sport et Politiques sociales. Un acte attributif de subvention adressé à chaque bénéficiaire après le vote de la Commission permanente régionale, précise notamment les règles de mandatement et de caducité de la subvention.

LES CONTACTS

La Direction de l'Education et des Lycées (DEL) se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans la phase d'élaboration et la saisie en ligne de votre projet. Vous pouvez contacter :

- Nelly CHAVEROT-BONNET 04 26 73 56 57
- Emilie VILLARD 04 26 73 42 83

orientation@auvergnerhonealpes.fr